



COMMUNIQUE DE PRESSE – 26 SEPTEMBRE 2018

---

## **Plan local d'urbanisme intercommunal, définir ensemble le territoire de demain : 6 réunions publiques d'information**

*Loire Forez agglomération et les 45 communes concernées préparent le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui concerne de nombreux domaines : logement, transports, zones d'activités, agriculture, environnement, tourisme, patrimoine etc. 6 réunions publiques d'information ouvertes à tous sont organisées au mois d'octobre à Chalmazel-Jeansganière, Boisset-lès-Montrond, Montbrison, saint-Just Saint-Rambert, Sury-le-Comtal, Verrières-en-Forez.*

Fin 2015, l'ancienne Communauté d'agglomération Loire Forez (45 communes) s'est engagée dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Initié avant la réforme territoriale, le PLUi est un document d'urbanisme commun à ces 45 communes qui remplacera ensuite les PLU communaux.

### Pourquoi un PLU intercommunal ?

Nous ne vivons plus seulement à l'échelle de notre commune : nous habitons dans une commune, travaillons ou étudions dans une autre et nous déplaçons pour faire nos courses ou pour pratiquer nos loisirs dans une autre commune.

Les modes de vie ont changé : nous sommes plus mobiles, nous consommons différemment, nos besoins en termes de services évoluent... Il devient donc nécessaire d'organiser l'aménagement de notre territoire de manière anticipée et à une échelle plus large que celle de la commune, pour préserver notre qualité de vie et permettre un développement harmonieux.

L'objectif est bien d'anticiper les changements dans tous les domaines : économie, mobilité, environnement, habitat... pour préparer des réponses adaptées en termes d'infrastructures, d'équipements et de services sur le territoire à horizon 2030.

---

Contact presse : Eolia JOSSE

Tél. 04 26 54 70 42 – Port. 06 77 18 67 30 – Mail. [eolijosse@loireforez.fr](mailto:eolijosse@loireforez.fr)

### Qu'est-ce qu'un PLUi ?

C'est un document d'urbanisme qui traduit spatialement les politiques publiques d'aménagement, de transport, d'habitat, de développement économique mais aussi d'environnement, de lutte contre le changement climatique...

Il met en œuvre le projet intercommunal co-construit entre élus à horizon 2030.

### Objectifs du PLUi traduits dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Les orientations du PADD, validées en conseil communautaire, constituent le socle du futur document d'urbanisme.

- 1- Favoriser un territoire des proximités
- 2- Dynamiser les cœurs historiques et diversifier les logements
- 3- Maintenir une diversité économique
- 4- Préserver le cadre de vie (milieux, paysages, patrimoine, risques et nuisances)
- 5- Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

### Définir ensemble le territoire de demain : réunions publiques d'information

Loire Forez agglomération invite l'ensemble des habitants à participer à des réunions publiques d'information afin de construire une agglomération durable, accueillante et solidaire, attractive et innovante. Vous découvrirez comment se traduisent de façon concrète les orientations d'aménagement et de développement dans le futur document d'urbanisme intercommunal.

Participez aux réunions publiques ouvertes à tous :

- Lundi 8 octobre à 19h, à Chalmazel-Jeansganière, salle des fêtes
- Jeudi 11 octobre, à 19h, à Montbrison, salle de l'Orangerie
- Mercredi 17 octobre, à 19h, à Verrières-en-Forez, salle d'animations
- Vendredi 19 octobre, à 19h, à Boisset-lès-Montrond, salle des fêtes
- Mercredi 24 octobre, à 19h, à Sury-le-Comtal, salle des fêtes des Chartonnes
- Vendredi 26 octobre, à 19h, à Saint-Just Saint-Rambert, salle du Prieuré bas

Chaque mairie accueille une exposition pour mieux comprendre le PLUi : objectifs, méthode d'élaboration, projet, etc.

Informations et calendrier sur [www.plui.loireforez.fr](http://www.plui.loireforez.fr)

---

Contact presse : Eolia JOSSE

Tél. 04 26 54 70 42 – Port. 06 77 18 67 30 – Mail. [evoliajosse@loireforez.fr](mailto:evoliajosse@loireforez.fr)